

Les sept principes directeurs de SWA



Assainissement et eau pour tous (SWA) est un partenariat réunissant des gouvernements et leurs partenaires de développement, notamment la société civile, le secteur privé, les donateurs, les organismes des Nations Unies et les instituts de recherche et d'enseignement.

SWA est né d'un accord conjoint sur un ensemble de valeurs essentielles qui guident le partenariat, indépendamment de tout changement d'objectif, de stratégie, de type de travail ou de dirigeants. Ces principes directeurs constituent le cœur de ce que les partenaires ont en commun, et ils sont également à l'origine de toutes les activités et initiatives de SWA.



**Efforts
multilatéraux**

Efforts multipartites

Toutes les parties prenantes apportent des contributions pertinentes et complémentaires pour aider à atteindre la vision du secteur et les ODD, y compris les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les donateurs bilatéraux et multilatéraux, les banques de développement, les organisations de la société civile, le secteur privé et les usagers des services. La nature transversale de l'assainissement et de l'eau impose une collaboration efficace, une participation significative et des relations de travail étroites entre toutes ces parties prenantes.



**Durabilité
des services et
des actions**

Durabilité des services et des mesures

La durabilité des services doit orienter toutes les stratégies et mesures afin d'améliorer l'accès à l'assainissement et à l'eau potable. Pour concrétiser cette vision, il faut disposer d'un projet et d'une planification à long terme et déployer durablement des efforts et des mesures.



**Ne laisser
personne
pour compte**

Ne laisser personne de côté et normes minimales de couverture, d'accès, d'utilisation et d'efficacité des services

Le ciblage des populations non desservies, accompagné d'une suppression progressive des inégalités et du maintien des services existants, doit primer sur l'amélioration des services aux populations déjà desservies. Les pays et les situations qui présentent le plus de retard vers l'accomplissement des cibles des ODD devront bénéficier d'un soutien particulier.



**Transparence
et
responsabilisation**

Transparence et redevabilité

La transparence, l'intégrité et la redevabilité doivent s'intégrer dans toutes les activités de SWA. Les engagements antérieurs des donateurs et des pays offrent un point d'appui solide pour améliorer l'accès à l'assainissement et à l'eau potable et pour augmenter l'efficacité de l'aide. Ces engagements doivent continuer de se traduire en actions et en résultats.



**Prise de décision
fondée sur
des données
probantes**

Prises de décisions fondées sur des éléments de preuve

La recherche de connaissances et d'éléments de preuve est nécessaire et il faut les partager pour justifier les décisions politiques et les mesures adoptées à tous les niveaux.



**Droits
de l'homme
à l'eau et
à l'assainissement**

Droits fondamentaux à l'eau et l'assainissement pour tous

Le partenariat promeut la réalisation des droits fondamentaux à l'eau et à l'assainissement pour tous.



**Collaboration
internationale et
efficacité
de l'aide**

Collaboration internationale et efficacité de l'aide

Les engagements en matière d'efficacité de l'aide doivent être mis en œuvre conformément aux engagements de la [Déclaration de Paris](#) et du [Programme d'action d'Accra](#). Par ailleurs, les [Principes du Comité d'aide au développement de l'OCDE pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires](#) doivent guider l'action du secteur dans les contextes en question.

Les principes directeurs s'inscrivent dans le **cadre de SWA**. Le cadre se compose de trois éléments interconnectés qui incarnent les valeurs partagées par les partenaires, leur compréhension commune du secteur, de ce dont il a besoin pour réussir et des méthodes pour satisfaire les besoins au travers de mesures de collaboration. Les deux autres éléments du cadre sont :

- **Les cinq dispositifs fondamentaux**, qui reflètent les principaux éléments dont le secteur doit disposer pour être en mesure de fournir des services durables et d'éliminer progressivement les inégalités d'accès. [En savoir plus...](#)
- **Les quatre comportements collaboratifs**, qui renforcent la collaboration, l'harmonisation et l'efficacité du travail conjoint des partenaires sur les dispositifs fondamentaux. [En savoir plus...](#)